

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2011

VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en investissement pour des dégâts d'orages pour la somme de 5 697,27 euros et ainsi que pour un programme d'illuminations pour la somme de 1620,00 euros. Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRAINS SNCF

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contenu de la convention d'occupation temporaire de terrains pour l'aménagement de parking et espaces verts, à intervenir entre Réseau Ferré de France et la Commune, et autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS PRIVÉS

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la convention d'occupation de terrains privés pour les sentiers de randonnées et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité au maximum réglementaires de 183,00 euros.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2010 à :

- Artères aériennes : 40,00 euros le km
- Artères souterraines : 30,00 le km
- Emprise au sol : 20,00 euros le m²

DOTATION POUR LE CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la dotation du concours des maisons fleuries à 600,00 euros.

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, admet en non valeur les produits irrécouvrables pour la redevance assainissement, années 2008, 2009, 2010 pour une somme totale de 836,87 Euros.

SDED : ÉLECTRIFICATION RENFORCEMENT

À l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme pour le renforcement du réseau (proche électro-porcelaine).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois temporaires d'agents recenseurs pour la période du 19 janvier au 18 février 2012, précédée de deux jours de formation les 5 et 12 janvier.

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE BAIL DE BOUYGUES TELECOM

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, donne son accord pour la signature de l'avenant n°3 au contrat de bail conclu avec Bouygues Télécom relatif à l'indexation du loyer sur l'Indice de référence (I.R.L.) concernant la location d'un terrain communal pour l'implantation d'une antenne de télécommunication.

CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT

Le conseil municipal fixe le tarif de viabilité hivernale à 51,50 euros de l'heure.

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la convention de participation au service hivernal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait
en Mairie, le 19 décembre 2011
le Maire,